

DECRET N° 85-433 du 21 Octobre 1985

chargeant le Camarade Didier DASSI,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Ins-
pection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques; de l'intérim du Camarade
Ali HOUDOU, Ministre de l'Information et
des Communications pour compter du 17
Octobre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 85-396 du 20 septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 Octobre 1985 le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et des Communications pendant l'absence du Camarade Ali HOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Octobre 1985

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CPC 6 PPC 2 MIC-MJIEPSE 6
DPE-DLC-INSAE 6 AUTRES MINISTERES 13 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 BN-DAN 4
UNB-FASJEP 4 IGE 4 PREFETS 6 JORPB 1.-